





Introduction

L'étude de la Révolution française en Gascogne est une passion... à éclipses. Il faut généralement la proximité d'un (bi-)centenaire ou un changement de programme scolaire pour que les historiens locaux s'inquiètent de la publication de sources ou de la monographie de tel ou tel personnage.

De fait, la bibliographie haut-pyrénéenne s'articule pour l'essentiel en trois grandes périodes historiographiques :

- la première moitié du XIX^e siècle, avec la publication de sources originales, comme les Mémoires de Bertrand Barère.
- les années 1880 à 1914, avec les importants travaux de Louis Ricaud et de ses collègues.
 On peut rattacher à ce premier ensemble la publication, entre les deux guerres, des cahiers de doléances effectuée par Gaston Balencie.
- la période 1979-1990, avec des études ponctuelles sur des sources alors méconnues (les terriers illustrés de Sadournin et Esparros, les documents sur la Terreur et les cahiers de doléances décortiqués par le Service éducatif des archives), puis des synthèses plus générales (*Bigorre et Quatre Vallées*) ou centrées sur la Révolution et l'Empire (travaux de Jean Castex, biographies de Jean Cambon...). Plus récemment, quelques travaux de qualité sur Bertrand Barère et le maréchal Soult ont été publiés (voir *infra* en bibliographie).

Dans la masse de ces ouvrages, il faut noter l'importance des sociétés historiques locales dans la publication de travaux ponctuels et de sources, mais aussi l'absence curieuse de certains thèmes. Ainsi on ne trouve presque rien sur la vente des Biens nationaux, sources pourtant bien représentée dans les archives publiques, ou encore certains épisodes locaux du Premier Empire, qui attendent encore leurs historiens.

A l'occasion de la refonte partielle des programmes d'Histoire de collège en 2012, le programme de Quatrième autorise l'usage de biographies pour traiter la période révolutionnaire. A ce titre, l'étude du bigourdan Bertrand Barère de Vieuzac nous a semblé exemplaire. Personnage à la carrière hors du commun, il a participé à tous les grands événements de la Révolution Française, de la réunion des États Généraux jusqu'au retour des Bourbons en 1815. Au travers de la biographie de cet homme, c'est donc toute l'Histoire de France de cette période qui peut être abordée sous un angle original, partant du local pour arriver à l'Histoire générale de notre pays. Sans volonté d'exhaustivité, ce modeste recueil de textes et documents a pour objectif d'aider les enseignants qui le souhaitent à s'approprier ce personnage pour en faire le pivot central de leur nouveau cours d'Histoire de la Révolution en classe de Quatrième. Les documents sont accompagnés de questions simples, adaptées à un niveau d'élève de Quatrième, permettant à l'enseignant d'organiser son propre questionnement.

Stéphane Abadie, Professeur d'Histoire-Géographie au collège Astarac-Bigorre à Trie-sur-Baïse, Service éducatif des Archives des Hautes-Pyrénées. Septembre 2011.

Bertrand Barère



Courte biographie de Bertrand Barère

Bertrand Barère est né à Tarbes (comté et diocèse de Bigorre, actuel département des Hautes-Pyrénées) le 10 septembre 1755, dans une famille de notables locaux qui se rattachent à la petite noblesse bigourdane (Bertrand sera abbé laïc ou *abbadie* de Vieuzac, aujourd'hui quartier d'Argelès-Gazost).

Après des études à Tarbes puis à Toulouse, il devient avocat au parlement de Toulouse. Il fréquente les élites locales : on sait qu'il est alors membre de la loge « l'Encyclopédique » et membre de l'académie des « lanternistes » (sciences, inscriptions et belles-lettres). Amateur de littérature et déjà auteur, il reçoit dans cette période un prix des Jeux Floraux pour un « éloge à Louis XII ». Il ne reste pas longtemps à Toulouse : il retourne rapidement dans sa région natale comme conseiller de la sénéchaussée du Bigorre et commence une vie de notable local bien intégré dans le « clan » des Barère-Dembarrère.

La Révolution Française va bouleverser son destin. Brillant orateur, il est élu député au Tiers-État pour la Bigorre lors de la réunion des États généraux en mai 1789. Il va rapidement jouer un rôle central dans cette assemblée qui s'oppose au roi Louis XVI. Dès le début des délibérations, il note toutes les discussions et commence à les publier à Paris dans un journal quotidien, *Le point du Jour*, qui n'a alors que peu de succès mais qui est une source fondamentale pour connaître les événements parisiens.

Il joue également un rôle actif dans les débats. Entre autres propositions, il appuie les mesures prises contre les émigrés ; il propose de donner aux hommes de couleur les mêmes droits qu'aux autres citoyens ; il participe à la création des départements, en particulier des Hautes-Pyrénées ; il fait décréter également que le Serment du Jeu de Paume de David sera terminé aux fais de la Nation...

Rallié aux Montagnards, il dirige, comme président de l'Assemblée (à partir du 1^{er} décembre 1792), le procès de Louis XVI et vote pour la mort sans appel ni sursis : « l'arbre de la liberté ne saurait croître s'il n'était arrosé du sang des rois ».

En 1793 il devient membre du Comité de Salut public et à ce titre il est un des organisateurs de la Terreur. Il demande notamment la destruction des tombeaux des rois de France à Saint-Denis. On le surnomme « l'Anacréon de la guillotine ». Il s'oppose cependant à Robespierre et contribue à sa chute le 9 thermidor (27 juillet 1794).

Victime de la répression qui suit la fin de la Terreur, il est condamné à la déportation en 1795 mais s'échappe de la prison de Saintes. Il est amnistié après le 18 brumaire et l'arrivée au pouvoir de Napoléon en 1799. Il se rallie alors temporairement au régime impérial : il est nommé député et Pair pendant les Cent-Jours.

Avec la chute de Napoléon, il est de nouveau proscrit comme régicide en 1816 ; il se réfugie alors en Belgique et ne revient en France qu'après la Révolution de 1830. Pratiquement dépourvu de revenus, Bertrand Barère vit alors très modestement.

Il retourne finalement dans le département des Hautes-Pyrénées qu'il a contribué à créer. Il en devient Conseiller général. En 1832 il est élu député des Hautes-Pyrénées, mais son élection est annulée pour vice de forme. Il démissionne en 1840 du Conseil général des Hautes-Pyrénées et meurt un an après, à Paris, le 15 janvier 1841, à l'âge de 86 ans.



Principales archives concernant Bertrand Barère aux Archives départementales des Hautes-Pyrénées

Les manuscrits de Bertrand Barère sont conservés dans la série F, du n°30 à 119. Nous n'avons pas utilisé ces originaux précieux et fragiles, dont beaucoup sont publiés. Dans la sous-série 31 J (bibliothèque de Bertrand Barère), on retiendra en particulier : 31 J 2 *Le point du jour*, tome II, 3 août-16 septembre 1789

- 31 J 17 Observations présentées à l'Assemblée Nationale par M. Barère de Vieuzac, député du Bigorre, sur la nécessité de faire de ce pays d'États un département dont la ville de Tarbes soit le chef-lieu, Paris, 21 décembre 1789
- 31 J 18 Étrennes du peuple ou déclaration des droits de l'Homme, 1790 et Discours prononcé dans la séance de la Convention nationale du vendredi 4 janvier 1792, l'an second de la République française, sur le jugement du procès de Louis Capet, Paris, 1793 31 J 37-40 Mémoires de Bertrand Barère, Paris, 1842-1844, 4 vol.
- 31 J 58 1 Cahier de doléances des localités du pays et comté de Bigorre, 1789, 28 p.
- 31 J 58 2 Anonyme, Voyage dans les départemens de la France. Département des Hautes-Pyrénées, 1798.
- 31 J 58 5 Colomès de Juillan, Lettre aux habitans des Hautes-Pyrénées sur les ressources industrielles que possède le département, et les moyens de les développer, Tarbes, 1828, 23 p.

Pour d'autres apports documentaires, on pourra consulter avec profit les séries Q et L, qui contiennent la majorité des documents concernant la vie et l'administration pendant la période révolutionnaire (en particulier la vente des Biens nationaux dans les communes), ainsi que la série M (administration, qui recèle en particulier les listes d'habitants depuis 1806, autorisant des statistiques à l'échelle locale pour tout le XIX^e siècle). La bibliothèque des Archives départementales contient également de nombreux rapports de Bertrand Barère publiés sous la forme de brochure, dont le lecteur pourra tirer profit.

Éléments de bibliographie

La cote de l'ouvrage dans la bibliothèque des Archives départementales des Hautes-Pyrénées a été portée entre parenthèse en fin de titre, à l'exception des articles de revues locales, que l'on trouvera facilement à partir de l'année dans la sous-série 3JB.

1- Sources et travaux concernant Bertrand Barère

BOURDETTE, Jean, Notice des seigneurs de Vieuzac, Toulouse, 1903 (8° 297).

BARERE, Bertrand, Mémoires de Bertrand Barère, Paris, 1842-1844 (31 J 37 à 40).

CARDAILLAC, F. de, « Bertrand Barère (étude psychologique) », *RHP*, 1908, p. 349-394.

CARNOT, Notice historique sur Barère, Paris, 1842, 202 p. (8° 1236).

LABOUGLE, Dr , « Barère. Ses opinions sur Marat, Robespierre », *BSAHP*, 1947-1949, p. 18.

THOMAS, Jean-Pierre, *Bertrand Barère. La voix de la Révolution*, Paris, 1989, 347 p. (8° 1239).

TRUSSES, René, Barère à la tribune, Tarbes, 1989, 54 p. (8° Br 611).

YAMAZAKI, Koichi, *Les éloges de Montesquieu par Barère*, Sayama, 1989, 51 p. (8° Br 613). MASSIO, Roger, « Bertrand Barère et les questions coloniales (1788-1840) », *BSAHP*, 1957, p. 385-405 (8° Br 473).

Barère. Comité du salut public, Angers, 1902, p. 225-256 (8° Br 355).

急

Bertrand Barère

Inauguration du monument érigé à la mémoire de Bertrand Barère de Vieuzac au cimetière Saint-Jean, à Tarbes. 14 juin 1896, Tarbes, 1896, 23 p. (8° Br 427).

KUSCINSKI, A., Dictionnaire des conventionnels, Brueil-en-Vexin, 1973 (8° 1185).

La publication prochaine, par l'Association Guillaume Mauran, du colloque tenu en 2005 sur Bertrand Barère devrait apporter un éclairage neuf sur ce personnage.

2- Éléments de bibliographie départementale sur la période 1789-1815

BALENCIE, Gaston, Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Bigorre, Tarbes, 1925, 2 vol. (8° 2).

CAMBON, Jean, *Jean-Pierre Maransin, baron d'empire, 1770-1828*, Tarbes, 1991, 240 p. (8° 1422).

CANET, Louis, « Essai sur l'histoire du collège de Tarbes pendant la Révolution », *Bulletin de la Société académique des Hautes-Pyrénées*, Tarbes, 1900 (8° 77).

CASTEX, Jean, et alii, La Terreur dans les Hautes-Pyrénées, recueil de documents (4° Br 62).

CASTEX, Jean, VIE, Robert, La fin du XVIIIe siècle à travers les terriers d'Esparros et de Sadournin, CDDP, Tarbes, 1979 (8° Br 1019).

CASTEX, Jean, VIE, Robert, Les pays haut-pyrénéens à la fin du siècle des Lumières, Tarbes, 1981 (4° Br 161).

CASTEX, Jean, PERONNET, Michel, *La Révolution dans les Hautes-Pyrénées*, 1789-1799, Horvath, 1988, 128 p. (8° 1265).

Chiva, I., GOY, J., dir., Les Baronnies des Pyrénées : anthropologie et histoire, permanences et changements, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1981, 3 vol. (8° 861).

COQUEREL, Roland, « La traite des bois pyrénéens pour la marine au XVII^e et XVIII^e siècles », *Bulletin de la Société Ramond*, 1985, 120^e année, p. 115-164.

COLLECTIF, Épisodes de la révolution française dans les Hautes-Pyrénées, Société académique des Hautes-Pyrénées, 1994, 214 p.

COLLECTIF, Documents de Midi-Pyrénées pour le cours d'Histoire, CROM, 2007, fiches.

COLLECTIF, Bertrand Barère, un parcours, Mairie de Tarbes, 2005, HC série F.

CRABOT, Christian, *Passeport pour la Bigorre*, éd. Cairn, 2004, 444 p. (8° 552).

CUBERO, José-Ramon, *La Révolution en Bigorre : Lourdes, la Bigorre, la Révolution*, Toulouse, Privat, 1989, 191 p. (8° 1455).

CUBERO, José-Ramon, « Les pays du Gave rédigent leurs cahiers de doléances », *Reclams*, 1986, p. 164-170.

DANCEDE, Jean-Louis, « Une épidémie de picote au XVIII^e siècle », *Lavedan et Pays Toy*, n° 16 spécial, 1984, p. 117-124.

DASQUE, J.-P., Réformes religieuses et piété populaire dans la baronnie des Angles et parties adjacentes au XVIII^e siècle, Travail d'étude et de Recherche d'histoire moderne, Faculté des lettres et des sciences humaines de Pau, 1985, dactylographié, 119 p (F 332).

DESPLATS, Christian, Village de France au XVIIIe siècle. Autoportrait : Sadournin et la baronnie d'eparros (1772-1773), Atlantica, 2003, 152 p. (4° 394).

DUFFOURC, A., L'abbé Torné, Tarbes, 1884 (8° Br 957).

DUVIAU, Eugène, Épisodes historiques de la Révolution française à Lourdes, Tarbes, 1911 (8° 94).

GODECHOT, Jacques, *La Révolution française dans le midi toulousain,* Toulouse, 1986/ (8° 25).

GRASSET, Colonel, « Un héros bigourdan, le général Maransin », *Bulletin de la Société Ramond*, 1903.

LAFFON, Jean-Baptiste, SOULET, Jean-François, *Histoire de Tarbes*, Marrimpoury jeune, Pau, 1974, 414 p. (8° 137).

LAFFON, Jean-Baptiste, dir., *Le diocèse de Tarbes et Lourdes,* Paris, Letouzey et Ané, 1971, 284 p (S 80).

LAMON, Bertrand, LARRONDE, Claude, *Guerre d'Espagne et des Pyrénées 1813-1814, correspondances*, éditions Gascogne, 2010, 294 p. NC.

LASSERRE, A., « Le seigneur et la communauté de Beaudéan au XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société Ramond*, 1982, p. 51-66.

LE NAIL, Jean-François, SOULET, Jean-François, *Bigorre et Quatre Vallées*, SNERD, 1980, 2 vol. (4° 124, usuel dans la salle de lecture).

MANDAGARAN, M., Esparros : évolution du système agraire de 1772 à nos jours, Paris-Grignan, I.N.A., 1978, 82+XII p. (F 192).

MANSAS, Jacqueline, « Les communautés de Barousse et la forêt du XVII^e au XIX^e siècle », *Revue du Comminges*, 1985-1986.

PAILHE, Claudine, La fin du XVIII^e siècle à travers les terriers illustrés de Sadournin et d'Esparros, trois dossiers diapositives accessibles en ligne (/terriers1 à 3) : www.crdp-toulouse.fr/IMG/pdf/Terriers1.pdf

PONDEBAT-MARCARD, Jean-Michel, *Les Ordonnances de police de la ville de Tarbes 1754-1789*, Travail d'Étude et de Recherche, Faculté des lettres et des sciences humaines de Pau, 1985, dactylographié (F 367).

RICAUD, Louis, *La Bigorre et les Hautes-Pyrénées pendant la Révolution : la révolution en bigorre, 1789-1790,* Tarbes, 1894, 302 p. (8° 62).

RICAUD, Louis, *Les représentants en mission dans les Hautes-Pyrénées*, Tarbes, 1899 et 1902, 2 vol. (8° 65).

RICAUD, Louis, L'abbé d'Agos, prébendé de Saint-Bertrand, Tarbes, 1908 (16° Br 2).

RICAUD, Louis, Les reclus des Hautes-Pyrénées, Tarbes, 1908 (8° 68).

RICAUD, Louis, « L'abbé Torné », Revue des Hautes-Pyrénées, 1908, p. 137 et 297.

RICAUD, Louis, *Un régime qui finit*, Tarbes, 1910 (8° 63).

RICAUD, Louis, *Un régime qui commence*, Tarbes, 1911 (8° 64).

RICAUD, Louis, Les imprimeurs des Hautes-Pyrénées, Tarbes, 1913 (16° Br 18).

RICAUD, Louis, *Journal d'un bourgeois de Tarbes pendant la révolution*, Association Guillaume Mauran, 1989, XXII-279 p. (8° Br 1267).

SOULET, Jean-François, Les premiers préfets des Hautes-Pyrénées (1800-1814), Paris, Clavreuil, 1965, 252 p. (F 140).

SOULET, Jean-François, *La vie quotidienne dans les Pyrénées sous l'ancien régime du XVII* au XVIII siècle, Paris, Hachette, 1974, 320 p. (8° 198).

SOULET, Jean-François, Les Pyrénées au XIX^e siècle, l'éveil d'une société civile, Eché, 1988, 2 vol. (8° 1183).

VERLEY, Joseph, *Mendiants et bourgeois à l'hôpital de Vic-en-Bigorre, 1568-1861,* Tarbes, 1985, 344 p. (F 313).

VIÉ, Robert, « Une crise démographique à Lourdes en 1774 », Lavedan et Pays Toy, 1986-87, p. 71-80 (4° Br 75).



DOCUMENT 1 : PORTRAIT DE BERTRAND BARÈRE

Portait de Bertand Barère à la tribune.

Source : Archives Nationales, gravure par Raffet (graveur) et Roze (imprimeur), 1840, 10x14 cm. La photographie de ce document est facilement disponible sur Internet.

Bertrand Barère est une des figures les plus populaires de la Révolution Française. Cette gravure montre un jeune orateur fougueux à la tribune de l'Assemblée Nationale.

La figure de Barère a occulté la présence d'autres pyrénéens aux États généraux puis dans l'Assemblée constituante, qui ont eu un rôle plus effacé : ainsi le député du Tiers Picqué, ou encore Pierre-Charles-François Dupont, avocat en Parlement, assesseur de la vallée de Barèges, également député du Tiers-État. Il faut également citer Jacques Rivière, curé de Vic, député du clergé, et Jean-François-Paul de Fosseries, baron de Gonès, syndic de la noblesse de Bigorre, député en 1789, qui eurent des rôles modestes. Cazalès, député noble du pays et jugerie de Rivière-Verdun, fut orateur de la Droite dans la Constituante.

Questions:

Que porte Bertrand Barère à la ceinture ? Au cou ? A la main ? Que peut-on conclure Sur sa fonction et son rôle à l'Assemblée Nationale?

Comment l'orateur est-il habillé ? Ce costume est-il différent de celui qui était porté un demi-siècle plus tôt ?

DOCUMENT 2 : UN CAHIER DE DOLÉANCES BIGOURDAN

Un exemple de cahier de doléances : le cahier de la communauté de Julos et Lasgranges, près de Lourdes.

Source : ADHP, C 275/3, 2 pages, avec détail de la page 1 ci-contre. Transcription de l'auteur. L'orthographe originale a été respectée. Ce document est disponible en ligne sur le site Internet des Archives départementales des Hautes-Pyrénées.

Sur les cahiers de doléances de la Bigorre, on consultera le beau dossier de Geneviève Celhay, accessible sur le site Internet des Archives départementales. On pourra également consulter dans le fonds Barère le cahier du comté (31 J 58/1 *Cahier de doléances des localités du pays et comté de Bigorre*, 1789, 28 p.).

« Caiher [sic] des doléances et remonstrances de la communauté de Julos et de Lasgranges

Laditte communauté et déliberans d'icelle demandent à la justice du Roy et des Etats généraux

- 1° L'abolition de la milice qui enlève beaucoup de bras à l'agriculture
- 2° La liberté des haras avec gratification s'il le faut pour l'encouragement à ceux qui tiendront les plus beaux étalons, les plus belles jumens, et le plus beau produits
- 3° Le retour périodique des Etats généraux
- 4° L'égalité des impositions tant royales que provinciales à supporter par tout le fonds des privilégiés et des non privilégiés
- 5° Le changement de la constitution actuelle des Etats de la province, en sorte que le tiers Etat aÿe un nombre des députés et des voix égale à ceux des deux ordres, et que les habitants de la campagne ayent des représentants aux dits Etats par districts en proportion de leur population et de leur contribution aux charges publiques.
- 6° Que la province soit rétablie dans ses privilèges, qu'elle ait la liberté du choix de ses officiers, que le trésaurier soit pris au rabais ou par abonement de sa taxation à la charge de donner bon*n*e et suffisante caution.

Que la vérification des comptes des communautés soient attribuée exclusivement à l'administration des Etats de la province.

8° Qu'il en soit de même pour l'administration des chemins ponts et chaussées, que les consuls et députés des communautés soient appellés à la réception des ouvrages.

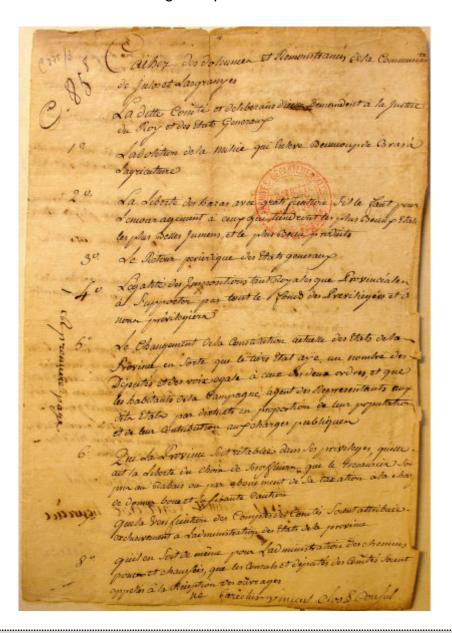
Ne varietur Vincent Clos & Consul

- 9° La nomination des consuls attribuée à l'assemblée de touts les habitans dans les communautés seigneuriales pour éviter l'influance des seigneurs dans les députations aux Etats de la Province.
- 10° L'abolition des droits féodaux qui tendent à gêner la liberté et la dignité de l'homme
- 11° L'administration des eaux minérales attribuée exclusivement aux Etats de la province
- 12° La suppression ou réformation du tarif du controlle, insinuation, papier timbré et autres droits comme moyens de vexations et de taxations arbitraires
- 13° La réformation de la dîme payée à raison d'un dixième sans avoir égard aux grains de sentences et aux fraix de culture
- 14° Le rétablissement du droit encien du parcours c'est à dire le droit de paccage de voisin à voisin
- 15° La suppression des aires et gabelles ainsi que l'abolition du droit de leude et autres droits payés dans les marchés des villes voisines

Ainsi le present caïher a été fait rédigé et aprouvé en assemblée générale des habitants de Julos et Lasgranges tenüe ce jourd'hüy 30° mars 1789. Signée de touts les habitants qui savent écrire, cotée à chaque page, et parrafée au bas d'icelle, par le sieur Vincent Clos second consul, le sieur Jean Robettes dit Goubatz premier consul n'ayant seu signer ni écrire, et du présent caiher a été fait double, celui ci pour être remis aux députés de la communauté nommés par procès verbal ce jour.

Ne varietur Vincent Clos & Consul

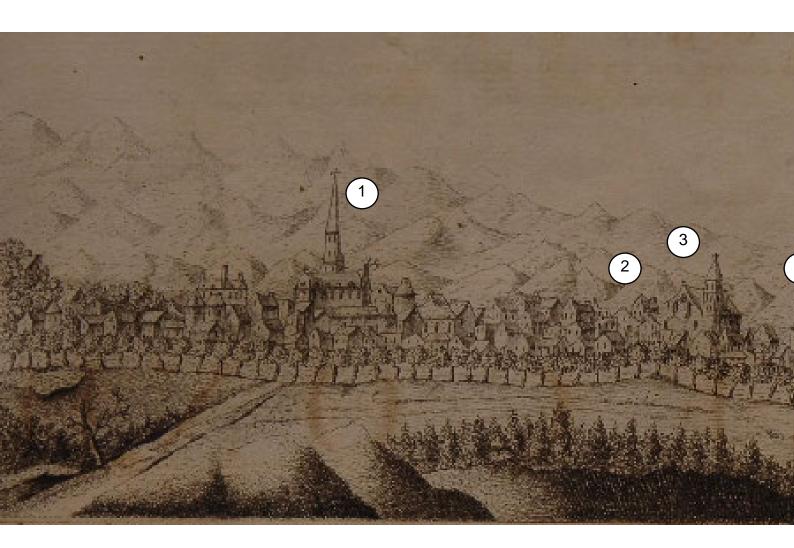
Vignes Miqueu Courtade Hourcade Harraca dit Lassere Laborde Rieudebat Prat Cassou Segot Capdevielle Casau Darré Segot Miqueu Barou ».



Questions:

Quelles sont les mesures concernant les impôts? La justice? L'administration? L'économie? L'administration locale? Réalisez un tableau en deux colonnes permettant de classer les articles selon ces critères. Que peut-on dire de la connaissance qu'ont les habitants de ce petit village du contexte national? Sont-ils bien informées? Quel détail permet d'affirmer que la majorité des membres de la communauté étaient présents?





DOCUMENT 3 : LA VILLE DE TARBES AU XVIIIº SIÈCLE

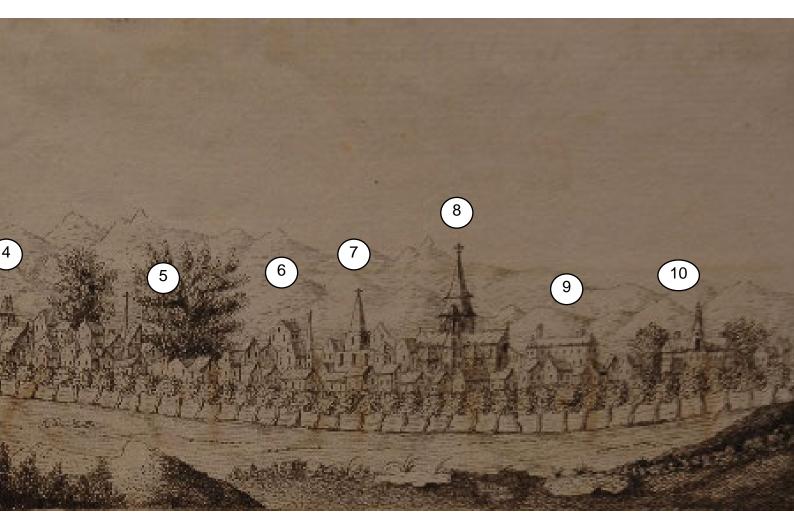
Source : détail du frontispice du livre-terrier de la ville de Tarbes en 1782, Archives Municipales de Tarbes, cote CC 6. Frontispice dessiné par Geanrot de Preaumont.

Le dessin a été réalisé depuis le nord de la ville, avec les Pyrénées (surélevées et rapprochées) en fond.

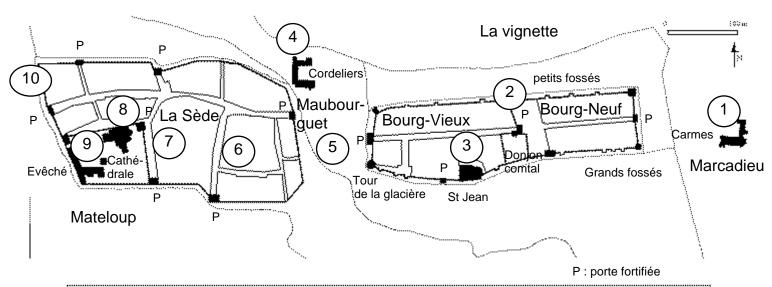
Identification de quelques monuments visibles :

- 1- Église et couvent des Carmes (actuelle église Sainte-Thérèse, au Marcadieu, où fut installée la guillotine)
- 2- Donjon comtal (actuelle place de la Mairie)
- 3- Église Saint-Jean (lieu de réunion des États de Bigorre)
- 4- Clocher du couvent des Cordeliers (au nord de la place de Verdun, autre lieu de réunion des États de Bigorre)
- 5- Place du Maubourguet (de la Révolution, actuelle place de Verdun)
- 6- Collège (actuel lycée Théophile Gautier)
- 7- Clocher du couvent des Ursulines (cité Rotschild)
- 8- Cathédrale Notre-Dame de la Sède
- 9- Palais épiscopal (actuelle Préfecture)
- 10- Hôpital Saint-Jacques (actuel hôpital de l'Ayguerote)





DOCUMENT 4 : plan général de la ville de Tarbes à la fin du Moyen Âge, avec les principaux monuments alors existants. Plan de l'auteur.



Questions:

Quels monuments existent encore ? Quels monuments ont été détruits après la Révolution Française ? Selon vous, pour quelles raisons ?

M

Bertrand Barère

DOCUMENT 5: LA NUIT DU 4 AOÛT 1789

Bertrand Barère a scrupuleusement noté les événements de la nuit du 4 août à l'Assemblée nationale, en particulier les termes du décret abolissant la majorité des privilèges dans le pays.

Source: ADHP, 31 J 2, *Le point du jour*, tome II, 3 août-16 septembre 1789 (extraits et reproduction partielle page suivante).

p. 25.

« Séance de la nuit du 4 août.

C'est de la nuit, à ce qu'il paroît, qu'il faudra, pendant cette révolution, dater les événements les plus remarquables. Celle du 14 juillet fut affreuse par le complot qu'elle couvrit de son voile. Celle du 4 août sera à jamais mémorable par les bienfaits qu'elle a fait éclore. Aucun détail particulier, aucune discussion rageuse ne l'ont profanée ; le patriotisme de la noblesse françoise a porté elle-même au colosse féodal des coups plus terribles qu'ils n'en avoient reçus de la politique farouche de Louis XI & Richelieu. Il a fallu un siècle à la philosophie pour ébranler les fondemens de cet épouvantable régime, il n'a fallu qu'un instant à l'assemblée nationale pour effacer jusqu'aux traces de cette servitude odieuse & tyrannique. »

p. 50-52

- « L'Assemblée nationale considérant,
- 1- Que dans un état libre, les propriétés doivent être aussi libres que les personnes :
- 2- Que la force de l'empire ne peut résulter que de la réunion parfaite de toutes les parties & de l'égalité des droits & des charges.
- 3- Que tous les membres privilégiés & les représentants des provinces & des villes se sont empressées, comme à l'envi, de faire, au nom de leurs commettans, entre les mains de la Nation, la renonciation solemnelle à leurs droits particuliers & à tous leurs privilèges.

ARTICLE PREMIER

Les mains-mortes, mortes-tailles, corvées, droits de feu, guet & garde ; & toutes autres servitudes féodales, pures personnelles, sous quelques dénomination que ce soit, même les redevances & prestations pécuniaires, établis en remplacement d'aucun de ces droits, sont abolis à jamais, sans aucune indemnité.

ART. II

Les droits de banalité, quels qu'ils soient, & tous droits seigneuriaux, tels que les cens, rentes, redevances, droits de mutations, champarts ; terrages, droits de minage, mesurage & autres, sous quelques dénomination que ce soit, seront rachetables à la volonté des redevables, au prix qui sera fixé, soit de gré à gré, soit selon les proportions qui seront réglées par l'assemblée nationale.



ART. III

Le droit exclusif de colombiers est aboli à jamais. Les suies & colombiers sont supprimés.

ART. IV.

Le droit exclusif de la chasse & de la pêche est pareillement aboli, & tout propriétaire est autorisé à pêcher & faire pêcher dans les rivières & ruisseaux qui coulent le long de sa terre, à détruire & faire détruire, seulement sur son héritage, toute espèce de gibier.

ART. V

Le droit de garenne est également aboli [...]

ART. VI

Les justices seigneuriales sont supprimées sans aucune indemnités [...]

ART. VII

Les dîmes en nature, ecclésiastiques, laïques & inféodées, pourront être converties en redevance pécuniaires & rachetables, à la volonté des redevables, selon la proportion qui sera réglée, soit de gré à gré, soit par la loi, sauf leur remploi à faire par les décimateurs, s'il y a lieu.

ART. VIII

Toutes les rentes foncières, soit en nature, soit en argent, de quelques espèces que ce soit, seront rachetables.

ART. IX

Il sera pourvu incessamment à l'établissement de la justice gratuite, & à la suppression de la vénalité des offices de judicature.

ART. X

Les droits casuels des curés des campagnes sont supprimés, il sera pourvu à l'augmentation des portions congrues, & à la dotation des vicaires ; & il sera fait un règlement pour fixer le sort des curés des villes. [...]

ART. XII

[...] il est déclaré que tous les privilèges particuliers des provinces, des principautés, des villes, corps & communautés, soit pécuniaires, soit de toute autre nature, sont abolis sans retour, & demeureront confondus dans le droit commun de tous les François [...].

Questions:

Relevez dans le texte les différentes taxes qui sont supprimées ou rachetables. Lesquelles concernent le Tiers-État ?

En quoi peut-on dire que ces taxes symbolisent alors les abus de l'Ancien régime ? Quels métiers et fonctions sont également touchées par ces mesures ? Pour quelles raisons, selon vous ?

(50)

M. Fréteau a fait ensuite la lecture du procès-verbal de la se la féance de la nuit précédente, & M. le comte de Mont-morenci a lu à l'assemblée l'arrêté qui avoit été rédigé par le comité.

Après quoi M. le président a communiqué une lettre que les trois nouveaux ministres écrivoient à l'assemblée nationale.

Séance d'hier 6 août.

Une foule d'adresses, de lettres & d'adhésions ont passées sous les yeux de l'assemblée : les principales étoient celles de Tours, Paris, Calais, la Charité, Bauvais, Arles, Port-Louis, Agde, Lodève, Carcassonne, Narbonne, Grenoble & l'Orient.

M. le président a observé qu'il falloit soumettre tour-àtour, & les uns après les autres, à l'assemblée la rédaction des articles de l'arrêté de la mit du 4 août; on en a fait une seconde lecture.

Voici cet arrêté, dont la forme des dispositions changera peut-être après la discution.

L'assemblée nationale considérant,

- 1°. Que dans un état libre, les propriétés doivent être austi libres que les personnes;
- 2°. Que la force de l'empire ne peut résulter que de la réunion parfaite de toutes les parties & de l'égalité des droits & des charges;
- 3°. Que tous les membres privilégiés & les représentans des provinces & des villes se sont en l'envi, de faire, au nom de leurs commettans, entre les mains de la nation, la renonciation solemnelle à leurs droits particuliers & à tous leurs priviléges;

Arrête & décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les mains-mortes, mortes-tailles, corvées, droits de feu,

guet & garde; & toutes autres servitudes féodales, pures personnelles, sous quelque dénomination que ce soit, même les redevances & prestations pécuniaires, établis en remplacement d'aucun de ces droits, sont abolis à jamais, sans aucune indemnité.

ART. II.

Les droits de bannalité, quels qu'ils soient, & tous droits seigneuriaux, tels que les cens, rentes, redevances, droits de mutations, champarts; terrages, droits de minage, mesurage, & autres, sous quelque dénomination que ce soit, seront rachetables à la volonté des redevables, au prix qui sera fixé, soit de gré à gré, soit selon les proportions qui seront réglées par l'assemblée nationale.

ART. III.

Les fuies & colombiers font supprimés.

ART. IV.

Le droit exclusif de la chasse & de la pêche est pareillement aboli, & tout propriétaire est autorisé à pêcher & saire pêcher dans les rivières ou ruisseaux qui coulent le long de sa terre, à détruire & saire détruire, seulement sur son héritage, toute espèce de gibier.

ART. V.

Le droit de garenne est également aboli.

ART. VI.

Les justices seigneuriales sont supprimées sans aucune indemnité; & néanmoins les officiers de ces justices continueront leurs sonctions, jusqu'à ce qu'ils ainer été pourvus par l'afsemblée, aux moyens de rapprocher la justice royale des justiciables.

ART. VII.

Les dîmes en nature, ecclésiastiques, laïques & inféodées,

DOCUMENT 6: LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Source: ADHP, 31 J 2, Le point du jour, tome II, 3 août-16 septembre 1789.

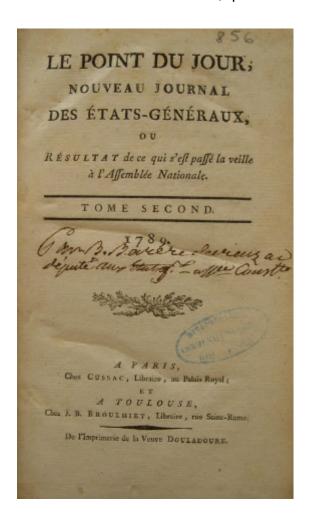
p. 20:

« Continuation des débats sur la déclaration des droits.

Un des spectacles le plus intéressant pour un philosophe, c'est d'observer les progrès rapides de la vérité & de la raison dans l'Assemblée nationale. Le premier jour des débats, il paraissoit douteux si l'on adoptera même l'idée d'une déclaration des droits séparée de la constitution ; le second, les objections élevées contre toute déclaration. Cet exemple, donné à la liberté française par la liberté américaine, s'est évanoui ; enfin le troisième jour, on n'a plus discuté que pour savoir si la déclaration des devoirs seroit réunie à la déclaration des droits ».

p. 20-21:

« M. Dupont, député de Bigorre, a ouvert les débats en disant : « Le projet de faire une bonne constitution est vaste sans contredit ; mais sont-ce des talens, ou bien de la sagesse, qu'on exige de nous ? [...] Commençons par faire une déclaration des droits & des devoirs de l'homme, afin qu'au moment qu'il pourra les connoître, il sache l'usage qu'il en doit faire, & les bornes qu'il doit y mettre. Alors elle sera utile sans être dangereuse : l'homme obéit à la loi dont il connoît les motifs ; il soumet volontiers sa force à son intelligence, & l'observation de la loi ne lui coûte rien, quand il voit dans son obéissance son bonheur & son devoir ».



Questions:

D'après Bertrand Barère, comment se sont déroulés les débats pour la réalisation de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ?

Quel a été le rôle du député Dupont ? Quel était son objectif ? A-t-il été atteint ?



DOCUMENT 7: LA FORMATION DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Source : ADHP, 31 J 17, Observations présentées à l'Assemblée Nationale par M. Barère de Vieuzac, député du Bigorre, sur la nécessité de faire de ce pays d'États un département dont la ville de Tarbes soit le chef-lieu, Paris, 21 décembre 1789

« [...] J'ai paru au mois de novembre dernier au comité de constitution avec M. Dupont, mon collègue, pour y prouver la nécessité d'établir en Bigorre un département dont la ville de Tarbe soit le chef-lieu, & par conséquent sur la nécessité [2] d'annexer au pays de Bigorre une certaine quantité de pays voisins, & principalement ceux qui en étoient autrefois des dépendances. [...] [16] Je n'ai cessé de représenter aux députés d'Auch en particulier qu'il convenoit d'étendre les limites du Bigorre à l'Orient, de manière à renfermer quelques villages du Pardiac, une partie du Rustaing avec sa capitale, la ville de Trie & quelques environs, d'après le vœu constaté des habitans de ce lieu, & que ces petites distractions de quelques lieux voisins de [17] Tarbes & éloignés d'Auch, ne gêneroient nullement leur département ; ils sont restés inflexibles.

Les députés du Nébouzan ont été plus justes ; ils nous ont fait l'abandon de tout le terrein, depuis le village de Larroque en delà de Trie, jusqu'à l'orient de Lanemesan.

J'ai demandé de plus, que l'on réunît au Bigorre les Quatre Vallées qui en sont voisines, & qui, par leur situation, par leurs besoins & par leurs mœurs, en sont des dépendances toutes naturelles. [...] En conséquence de cette délibération, les députés de Bigorre supplient l'assemblée nationale d'adopter le plan convenu entre les députés de cette partie du royaume; & pour mieux remplir le vœu de leurs commettans, ils proposent à l'assemblée de completter le département dont la ville de Tarbes sera le chef-lieu, pour cela d'ajouter au nord du Bigorre la ville de Maubourguet, & le pays de Rivière Basse qui en a été anciennement démembré; [21] d'ajouter encore à l'Orient les différens lieux dont il a été question plus haut, & dont la ligne de démarcation sera déterminée amiablement entre les parties, par des considérations locales. Tous ces pays désirent d'être réunis au Bigorre, comme la Bigorre désire de se les attacher. »

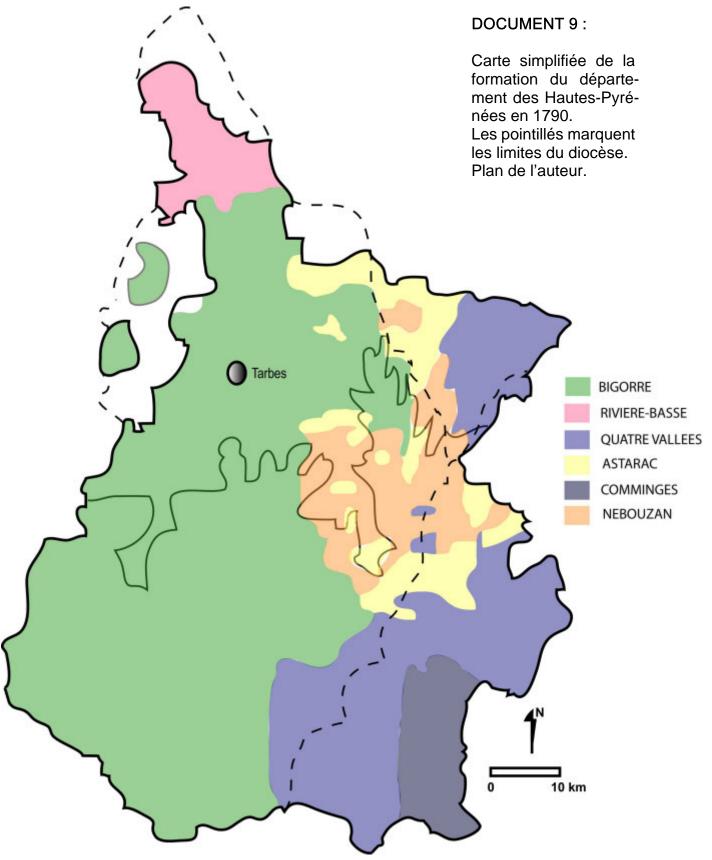
Page suivante : ADHP, 31 J 58 – 2 Anonyme, *Voyage dans les départemens de la France. Département des Hautes-Pyrénées*, 1798. Carte du département des Hautes-Pyrénées insérée dans le corps de l'ouvrage.

Questions:

Comment a été formé le département des Hautes-Pyrénées ? Quelle difficulté s'est posée aux députés pour créer ce département ? Qui s'est opposé à cette création ? Pourquoi ? Le résultat final correspond-il à la proposition des députés bigourdans ? Justifiez votre réponse.







Questions:

Quel détail prouve que la carte à gauche date bien de la fin du XVIII^e siècle ? Quelle « anomalie » géographique subsiste encore dans le dessin du département de l'ancien comté médiéval ?

Bertrand Barère



DOCUMENT 10: LE JUGEMENT DE LOUIS XVI

Source : ADHP, 31 J 18, Bertrand Barère, Étrennes du peuple ou déclaration des droits de l'Homme, 1790 et Discours prononcé dans la séance de la Convention nationale du vendredi 4 janvier 1792, l'an second de la République française, sur le jugement du procès de Louis Capet, Paris, 1793

p. 43

« Citoyens, je n'ai pas craint la responsabilité personnelle, en émettant mon opinion ; j'ai rempli mon devoir. Quelle que soit l'opinion qui prévaille, je respecterai toujours le vœu de la majorité. On a parlé d'insurrections... C'etoit légitime & nécessaire, quand il existoit un trône & une cour conspiratrice. Des insurrections ! Et contre qui ? Il ne reste plus que la nation & sa puissance. Il n'y a donc plus que des révoltes & des séditions ; c'est à la loi à les punir, c'est à la loi de les réprimer.

Au milieu des passions de tout genre, qui s'agitent & se froissent dans cette grande affaire, une seule passion a le droit d'être entendue, celle du bien public, de l'intérêt national & de la liberté. Vous allez prononcer devant la statue de Brutus, devant [44] votre pays, devant le monde entier. C'est avec le jugement du dernier roi des Français que la Convention nationale entre dans le domaine de la postérité.

Je demande qu'en passant à l'ordre du jour sur toutes les propositions tendantes au recours à la nation, dans les assemblées primaire, la Convention décrète :

- 1° Qu'elle ira aux voix, par appel nominal, à la tribune, sur la question de fait, si Louis Capet est coupable, ou non, de conspiration contre l'Etat.
- 2° Qu'elle ira aux voix, par appel nominal, sur l'application de la peine portée par le code pénal, contre ceux qui attentent à la sûreté intérieure & extérieure de l'Etat.
- 3° Qu'elle statuera ensuite sur le sort de la famille Capet. »

DOCUMENT 11, page suivante : LE PROCÈS DE LOUIS XVI

Source : http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/proces-de-louis-XVI/jugement.asp Gravure originale de la fin du XVIIIe siècle conservée aux Archives nationales. Bertrand Barère, président de l'assemblée, est assis sur l'estrade à gauche. Louis XVI (« Louis Capet »), entouré de ses avocats, se trouve dans le box des accusés à droite.

Questions:

Louis XVI est-il traité comme un roi ou bien comme un simple prévenu ? Quels détails prouvent qu'il s'agit en fait d'un procès politique ? Quels ont été les votes sur les trois points proposés par Barère ?







Bertrand Barère



DOCUMENT 12 et 13 : BLASONS RÉPUBLICAINS DANS LA CATHÉDRALE DE TAR-BES. Nef de la cathédrale, photo de l'auteur.

Ces repeints, étudiés par Lucienne Michou, sont un des rares vestiges des troubles religieux de la fin du XVIIIe siècle dans le diocèse de Tarbes.





Questions:

Que rappellent ces inscriptions de la cathédrale ? Pourquoi les a-t-on placées ici ? Quels troubles locaux ont entraîné le serment des prêtres à la Constitution ?

S.

Bertrand Barère

DOCUMENT 14: LA TERREUR EN FRANCE ET LA FIN DE ROBESPIERRE

Source: ADHP, 31 J 37-40, Mémoires de B. Barère, Paris, 1842-1844, tome II, extraits.

T. II, 1842, p. 116.

« Ainsi l'on vit bientôt les arrestations arbitraires se multiplier dans les environs de Paris, dans les châteaux et les maisons de campagne, principalement dans un rayon de dix à douze lieues de la capitale. J'en jugeai ainsi par l'arrestation d'un M. de Travanet, que j'avais beaucoup connu dans son hôtel sur le boulevard des Italiens, quand il avait acheté une grande quantité de biens nationaux au commencement de la Révolution, entre autres, la magnifique abbaye de Royaumont, pour y établir une belle industrie, une immense filature de coton qui faisait vivre un millier de familles. C'était le bienfaiteur du pays que Robespierre poursuivait ainsi, d'après quelques dénonciations intéressées. On arrêta M. de Travanet et tout ce qui se trouva dans son habitation [...] je réussis un peu plus tard à faire placer et conserver M. de Travanet dans une maison de santé, où il resta jusqu'au 9 thermidor, sans risquer d'être compromis sur quelque liste ou sur quelque dénonciation comme tant d'autres ».

p. 234.

« Le Comité envoya, après minuit, plusieurs représentants en costume à la tête des sections armées, rendues à l'appel de la Convention. Lorsque les quatre députés mis hors la loi eurent connaissance de la marche des bataillons sectionnaires, ils s'enfuirent. Robespierre seul se donna ou reçut dans la bouche un coup de feu qui lui fit perdre une grande partie de son sang et le livre sans défense aux gendarmes entrés les premiers dans les salles de la Maison-Commune. On le porta en cet état misérable et hideux dans une des grandes salles d'entrée du Comité de Salut Public, où il, demeura, dit-on, moribond tout le reste de la nuit et une partie de la journée suivante. Saint-Just, Lebas et Couthon furent pris dans leur fuite ; et cette triste journée fut close par la détention de la plus grande partie des membres de la Commune de Paris. [...] Robespierre, qui avait des vertus et des vices en même proportion : d'un côté, la probité, l'amour de la [235] liberté, la fermeté des principes, l'amour de la pauvreté, le dévouement à la cause populaire ; et de l'autre côté, une morosité dangereuse, un acharnement bilieux contre ses ennemis, une jalousie atroce contre les talents qui l'éclipsaient, une manie insupportable de dominer, une défiance sans bornes, une démagogie féroce et un fanatisme de principe qui lui faisaient préférer l'établissement d'une loi à l'existence d'une population. Tel il me parut être, soit à l'Assemblée constituante, soit à la Convention nationale. »

Questions:

Quelles sont les conséquences de la Terreur pour la majorité des nobles et des partisans de la royauté ?

Comment Barère sauve-t-il un de ses amis ?

Barère était surnommé « l'Anacréon de la guillotine ». Qui était Anacréon ? Pourquoi, dans ses *Mémoires*, minimise-t-il son rôle dans le Comité de Salut Public, ne mettant l'accent que sur les personnes sauvées ?

Quel a été le rôle de Barère dans la mort de Robespierre ? Pour quelles raisons ?



DOCUMENT 15 : LA RÉCLUSION ET LA GUILLOTINE DANS LE DÉPARTEMENT

Source : Jean Castex, La Terreur dans les Hautes-Pyrénées, 20 reproductions d'archives départementales, documents pour la classe, CDDP, s. d., p. 3, extraits (ADHP, 4° Br 62).

« L'exemple le plus célèbre est celui de Jean-Baptiste Féraud, fils d'un notaire d'Arreau, Conventionnel très lié aux Girondins ; il participa aux votes contre Marat et ne dut qu'à sa présence à l'armée pyrénéenne d'échapper à la proscription. La foule parisienne lui tranchera la tête, le prenant pour un autre après Thermidor. C'est cette tête que saluera Boissy d'Anglas dans une scène épique dont le musée de Tarbes garde l'image. Ennemi politique de Monestier, il travaille pour l'armée des Pyrénées qui a besoin de ses connaissances de la région montagnarde à l'ouest.

La surveillance à l'intérieur du département a conduit à interner quelques cent suspects ou insermentés au Collège (Lycée), aux Carmes (abords de l'église Sainte Thérèse), ou dans la maison du chanoine de Luscan, oncle de Fondeville (2, rue Ramond). Le père Laspalles, qui tiendra le journal de sa réclusion, séjournera chez Luscan et Ramond dans les caves du collège. Trente femmes de qualité, parmi elles les dames de Binos, furent enfermées au Séminaire (Hôtel des Services). Les recluses envoyèrent une supplication en vers à Monestier. Douze prêtres furent déportés à Saintes. Certains moururent pendant le séjour.

Monestier fit dresser « La Sainte Guillotine » place de la Fédération (Marcadieu). Etait-il ivre de sang comme ses ennemis l'ont dit ? Les seules victimes de la Terreur à Tarbes sont des paysans, des prêtres et un militaire. Pas de bourgeois. Ainsi quelques partisans des Girondins voulurent émettre une adresse fédéraliste contre la Montagne. Bertrand Barère par des artifices de procédure les sauva : il dépêcha même un courrier extraordinaire. Deux sur trois des justiciables étaient, il va sans dire, avocats au parlement. Deux prêtres périrent à Tarbes : un basque que l'on emmena de Pau par prudence et Marie-Joseph d'Agos, insermenté réfugié dans les grottes de la Barousse, qui monta à l'échafaud avec la chemise rouge ; ce symbole fera de lui, en Comminges dont il était chanoine, un martyr. Ni l'un ni l'autre des prêtres exécutés à Tarbes n'étaient de ce diocèse. Périrent en outre : Lassalle, officier de marine échappé de la prison de Vic, et quatre paysans d'Azereix accusés d'avoir tiré des coups de feu sur des révolutionnaires chantant le « Ca ira ». Une déduction s'impose : le souci est de maintenir l'ordre. Pas de coups de feu, pas de militaires qui s'échappent, pas de prêtres qui hantent les forêts. Et encore, certaines des exécutions eurent lieu avant l'arrivée de Monestier, qui célébra la guillotine plus qu'il ne s'en servit. »

Questions:

Qui sont les reclus ? Dans quels lieux ? Pourquoi les enferme-t-on ? Qui sont les émigrés ?

Pourquoi la quillotine a-t-elle été peu employée localement, d'après cet auteur ?

Bertrand Barère



DOCUMENT 16: LA PRISE DU POUVOIR PAR NAPOLÉON VUE PAR BARÈRE

Source: ADHP, 31 J 37-40, *Mémoires de B. Barère*, Paris, 1842-1844, t. III, p. 86.

« Les cinq directeurs n'étaient que les ineptes héritiers de la monarchie thermidorienne. Ils avaient perdu la fortune publique et commencé ce fatal et ridicule gouvernement à bascule qui ne sut que violer la constitution et faire des coups d'Etat, abandonner l'Italie, spolier la France, étouffer la liberté et anéantir l'armée. Il ne fallut plus qu'un soldat audacieux et indigné pour chasser ces cinq rois fainéants, incapables de diriger l'Etat.

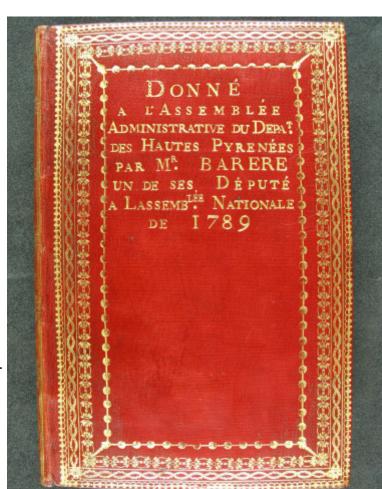
En apprenant à Saint-Ouen les événements du 18 brumaire, je me réjouis de la chute du Directoire exécutif ; mais je fus profondément attristé de voir un aussi illustre général s'ériger en maître après avoir chassé avec ses baïonnettes les légitimes représentants de la nation. »

Questions:

Que sont le Directoire et les directeurs ? Pourquoi sont-ils « les ineptes héritiers de la monarchie thermidorienne » ? Pourquoi Barère qualifie-t-il la République thermidorienne de monarchie ?

Que pense-t-il de l'arrivée au pouvoir de Napoléon ?

On sait qu'il a largement collaboré avec l'empereur par la suite. Pourquoi Barère se montre-t-il aussi hostile avec ce personnage et ce régime?



DOCUMENT 17:

Couverture d'un livre de la bibliothèque de Bertrand Barère, donné par l'auteur au Conseil général des Hautes-Pyrénées.

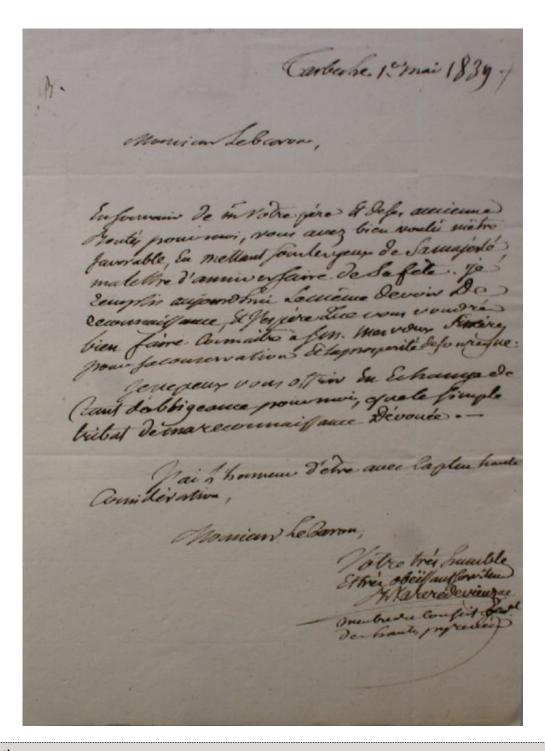
Source: ADHP 31 J 2.



DOCUMENT 18: LE RETOUR DE LA MONARCHIE

Source: ADHP, 1J620.

Dans cette lettre inédite, Bertand Barère joue de ses relations auprès d'un secrétaire du Cabinet royal, rappelant ses liens avec son père dans le passé, pour tenter d'accéder au roi de France.



Questions:

Pourquoi, à votre avis, Barère fait-il jouer ses relations pour tenter d'écrire au roi ?

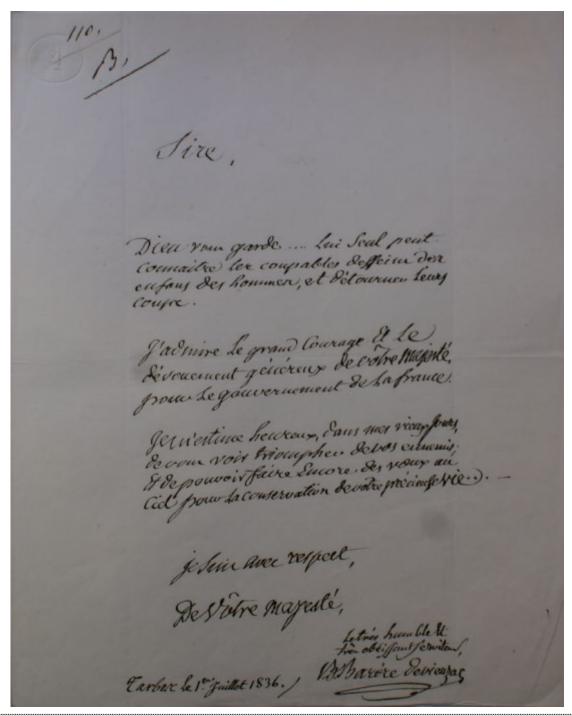
S

Bertrand Barère

DOCUMENT 19 : LE RETOUR DE LA MONARCHIE ; ESSAI DE RETOUR EN GRÂCE

Source: ADHP, 1J620, lettre.

Par cette lettre d'un parfait courtisan plein de déférence et de flagornerie, Barère le régicide et l'allié de Napoléon tente de revenir en grâce auprès du Roi. Ces documents, entrés récemment dans les collections des archives départementales des Hautes-Pyrénées, montrent un aspect méconnu et peu flatteur du héros de la Révolution française : un homme vieillissant n'hésitant pas à renier son passé pour tenter de jouer une dernière fois un rôle dans l'Histoire de France.



Questions:

Pourquoi, à votre avis, Barère a-t-il écrit cette lettre au roi ? Qui est ce roi ?



Autres pistes biographiques

Figures de la Révolution :

J'ai déjà signalé, dans le document 1, le nom des autres députés locaux envoyés à la Convention. Tous mériteraient, à divers titres, une biographie.

On peut également signaler quelques autres noms de personnages connus pour la période révolutionnaire, qui pourraient faire l'objet d'études ponctuelles dans un cadre scolaire : l'abbé Jean-Bertrand D'Agos, insermenté en Barousse, un des rares guillotinés à Tarbes ; Thérésa Cabarrus, alias madame Tallien ; Hilaire de Castéran, vicaire général de Tarbes et Auch, prêtre insermenté, organisa en exil une oeuvre pour les prêtres nécessiteux et une sorte de séminaire. De retour d'exil, il rétablit le collège de Tarbes ; François de Gain-Montagnac, évêque insermenté, fuit en Espagne, puis en Italie, au Portugal... lors de l'Empire. Il est remplacé par Molinier, évêque jureur. Il meurt à Londres en 1812, après avoir démissionné de son titre d'évêque lors du Concordat ; Jean-Baptiste Mailhe, de Guizerix, mainteneur des Jeux floraux, élu en Haute-Garonne, député aux Cinq-Cents ; Jean-Guillaume Molinier, évêque constitutionnel des Hautes-Pyrénées, auteur d'un catéchisme de la Constitution civile du clergé ; Louis Ramond de Carbonnières, secrétaire de Rohan, professeur à l'école centrale de Tarbes, auteur d'une thèse sur les calcaires, pyrénéiste ; l'abbé Anastase Torné, doctrinaire, auteur des Sermons prêchés devant le roi, bibliothécaire de l'école centrale de Tarbes, évêque du Cher

Figures de l'Empire :

Bertrand Barère n'est pas le meilleur guide pour étudier le Premier Empire : soucieux de se faire bien voir au retour de sa proscription, il minimise sa participation auprès de l'Empereur, qu'il dénigre systématiquement et oublie nombre de détails importants.

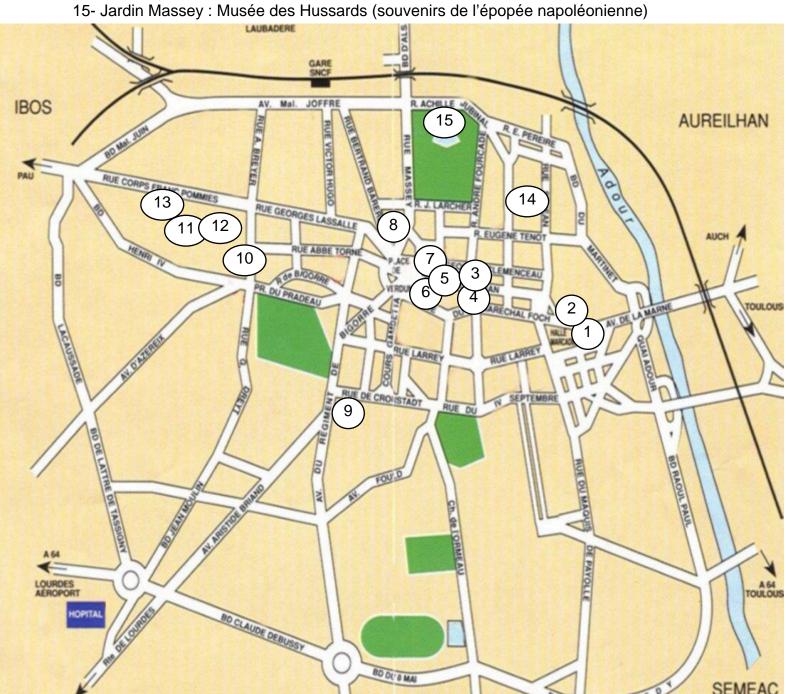
On pourra s'appuyer, pour une étude à base locale, sur des biographies de soldats bigourdans. On peut s'appuyer sur les exemples suivants : le Campanais **Dominique Gaye-Mariole**, soldat napoléonien célèbre pour sa force et sa bravoure. Une rue de Tarbes porte son nom. L'expression « faire le mariole » proviendrait de son nom ; le Lourdais **Jean-Pierre Maransin** (1770-1828), général, baron d'Empire, commandeur de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis ; les **frères Noguès**, généraux originaires de Castelnau-Rivière-Basse, officiers de la légion d'Honneur, enterrés dans cette commune ; **Dominique Danglade**, Tarbais qui participa à toutes les grandes batailles de la Révolution et de l'Empire. Il fut officier de la Légion d'Honneur et officier de la garde nationale des Hautes-Pyrénées ; le baron **Dominique Larrey**, fameux chirurgien des armées napoléoniennes. Un musée lui est consacré à Beaudéan, etc.



Proposition de circuit pédestre dans Tarbes

Circuit pédestre dans Tarbes (2 à 3 h) :

- 1 Place Marcadieu : emplacement de la guillotine
- 2- Place Marcadieu : église Sainte-Thérèse, ancien couvent des Carmes
- 3 Place de la Mairie : hôtel Brauhauban (XVIIe siècle), ancienne mairie
- 4 Place de la Mairie : statue de Danton, offerte par le sculpteur Edmond Desca
- 5 Place de la Mairie : stèle rappelant le donjon comtal disparu
- 6 Place St Jean: maison natale de Bertrand Barère (plaque sur la façade)
- 7 Place St Jean : église Saint-Jean, lieu de réunion du tiers-état en 1789
- 8 Place de Verdun, emplacement de l'église des Cordeliers, lieu de réunion des privilégiés en 1789
- 9 Allées Leclerc, statue du baron Larrey
- 10- Archives départementales, lieu de conservation des archives révolutionnaires
- 11 Maisons du XVIIIe siècle devant la cathédrale
- 12 Cathédrale Notre-Dame de la Sède, traces d'époque révolutionnaire
- 13 Hôpital de l'Ayguerote (XVIIIe siècle)
- 14 Tarbes, cimetière Saint-Jean : tombe avec buste de Bertrand Barère





Autres visites possibles

A- Lourdes:

Outre les sanctuaires, Lourdes conserve quelques maisons anciennes et divers monuments rappelant notamment la mémoire du général d'Empire Jean-Pierre Maransin :

- plaque apposée en 1929 5, rue du Bourg à Lourdes, sur la maison natale de Maransin.
- monument érigé devant l'hôpital de Lourdes
- le château de Lourdes, Musée Pyrénéen. Architecture militaire du Moyen Âge au XIX^e siècle.
- à la mairie de Lourdes, portrait de Maransin

B- Autres visites possibles:

- Castelnau-Rivière-Basse : tombe monumentale des frères Noguès dans le cimetière ;
- Larreule : église paroissiale, transept sud, plaque tombale du prêtre Rambeau ;
- Sarrouilles : tombe de Dominique
 Danglade dans le cimetière ;
- Beaudéan : musée Larrey, intéressant pour l'histoire du premier Empire et l'évolution de la médecine et de la chirurgie

(http://musee.larrey.beaudean.a3w.fr/). Etc.

Ci-contre: la tombe monumentale des frères Noguès dans le cimetière (partie ancienne) de Castelnau-Rivière-Basse. Le monument est formé d'une pyramide gravée d'un long texte rappelant la vie de ces soldats napoléoniens, sur un piédestal gravé de lauriers et des différentes décorations civiles et militaires obtenues par ces hommes. Ce document, peu étudié mais facilement accessible, peut faire l'objet d'une analyse simple par des élèves de collège. Photo de l'auteur.



Bertrand Barère



SOMMAIRE

- 1- Introduction.
- 2- Courte biographie de Bertrand Barère.
- 3-Principales archives concernant Bertrand Barère aux Archives départementales des Hautes-Pyrénées.
 - 3- Éléments de bibliographie.
 - 6- Document 1 : portrait de Bertrand Barère.
- 8- Document 2 : un cahier de doléances bigourdan.
- 10- Document 3 : la ville de Tarbes au XVIIIe siècle.
- 11- Document 4 : plan général de la ville de Tarbes à la fin du Moyen Âge.
 - 12- Document 5 : la nuit du 4 août 1789.
 - 16- Document 6 : la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.
 - 17- Document 7 : la formation du département des Hautes-Pyrénées.
 - 18- Document 8 : 1798. carte du département des Hautes-Pyrénées.
- 19- Document 9 : la formation du département des Hautes-Pyrénées en 1790.
 - 20- Document 10 : le jugement de Louis XVI.
 - 21- Document 11 : le procès de Louis XVI.
- 22- Document 12 et 13 : blasons républicains dans la cathédrale de Tarbes.
 - 24- Document 14 : la Terreur en France et la fin de Robespierre.
 - 25- Document 15 : la réclusion et la guillotine dans le département.
 - 26- Document 16 : la prise du pouvoir par Napoléon vue par Barère.
- 26- Document 17 : couverture d'un livre de la bibliothèque de Bertrand Barère, donné par l'auteur au Conseil général des Hautes-Pyrénées.
 - 27- Document 17: Le retour de la monarchie.
 - 28- Document 18 : Le retour de la monarchie ; essai de retour en grâce.
 - 29- Autres pistes biographiques.
 - 30- Proposition de circuit thématique dans Tarbes.
 - 31- Autres visites possibles.